

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2024

PROCES-VERBAL N°1023
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

La séance s'ouvre à 11 heures 15 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Myriam Aourir, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Pierre Fond, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Raphaël Nivoit, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Jean-François Raynal, Patrick Stéfanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Catherine Arenou (pouvoir à Laurent Brosse), Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Olivier Lebrun), Julien Chambon (pouvoir à Nicole Bristol), Ingrid Coutant (pouvoir à Pierre Fond), Grégory Garestier (pouvoir à Philippe Benassaya), Guy Muller (pouvoir à Cécile Dumoulin), Alexandra Rosetti (pouvoir à Pauline Winocour-Lefèvre).

Le quorum de vote est atteint.

Cécile DUMOULIN, Rapporteur – Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Recteur et Madame la Principale du collège du Bois d'Aulne accompagnée de son équipe et du nouveau DASEN, cette délibération est d'importance, car le 16 octobre 2020, Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, était assassiné lors d'une attaque terroriste islamiste. Enseignant apprécié et investi, Samuel Paty a exercé durant 3 ans au collège du Bois d'Aulne où il a œuvré à éveiller et à nourrir l'esprit critique des jeunes collégiens. Au lendemain de l'attentat, le Département des Yvelines avait proposé à l'équipe pédagogique de renommer le collège en sa mémoire. La proximité du drame a conduit à ajourner cette décision par égard pour les équipes éducatives, les familles et les jeunes collégiens. La dernière génération de collégiens ayant connu Samuel Paty a quitté l'établissement cette année et le Conseil d'administration du collège, réuni le 23 septembre 2024, a donné un avis favorable à la majorité pour donner le nom de Samuel Paty à son établissement. La dénomination ou le changement de dénomination des collèges d'enseignement public relève de la décision du Conseil départemental, après recueil de l'avis du Maire de la commune d'implantation et du Conseil d'administration du collège. Aussi, en accord avec Monsieur Brosse, Maire de la commune de Conflans-Sainte-Honorine, et conformément au souhait de l'équipe pédagogique du collège, il vous est proposé de renommer le collège du Bois d'Aulne en collège Samuel Paty.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

Le PRÉSIDENT – Mes chers collègues, nous accueillons pour cette séance particulière Monsieur le Recteur, Monsieur le Député, Monsieur le nouveau Directeur académique à qui je souhaite la bienvenue dans notre département, Madame la Principale du collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, ainsi que les membres de son Conseil d'administration que je salue respectueusement et cordialement au nom de notre Assemblée. Je salue également les nombreux journalistes venus suivre nos travaux.

Ce 16 octobre 2020, ce n'était pas la première fois que le terrorisme islamiste frappait dans notre cher Département. Qui d'entre nous pourrait oublier Jessica et Jean-Baptiste, ignoblement assassinés chez eux, devant leur enfant, à Magnanville ? Qui d'entre nous pourrait effacer de sa mémoire Stéphanie, cruellement tuée au printemps 2021 à Rambouillet ? Personne, aucun Yvelinois et particulièrement aucun d'entre nous. Pour autant, cette journée va être distinguée par notre vote dans quelques instants. Pourquoi ? Chaque tragédie est cruelle, mais celle-là se distingue, car elle s'en prend à l'âme même de la nation. Le contexte d'hystérie mensongère qui aura été le point de départ du cheminement meurtrier du tueur, faisant écho à la barbarie de 2015, la bêtise insouciance de certains élèves, le comportement inqualifiable d'un parent, lui donnèrent un contexte singulier et complexe, qui aggrava la charge

émotionnelle de ce meurtre. La cruauté dont fit montre l'assassin, suppliciant le corps déjà sans vie de sa pauvre victime, ajoutant davantage encore à notre chagrin et à notre stupéfaction. Mais aussi et surtout, le tueur visait un enseignant dans un collège. Le collège, le lieu où l'enfant entre pour cheminer vers l'âge adulte, sous la houlette bienveillante de professeurs qui lui transmettent les savoirs indispensables à sa vie d'homme et de citoyen, le besoin de penser, le droit de s'exprimer, la nécessité d'exercer son esprit critique pour être un homme libre. En ce 16 octobre, c'est bien l'âme de la République, de son aspiration spirituelle qui sont visées. Samuel Paty, qui est martyrisé, parce qu'il a servi cet idéal.

Aussi, en respectant les légitimes émotions de tous les acteurs de cette épouvantable tragédie, il convenait non seulement de ne pas oublier, mais aussi, et surtout de ne pas capituler. Mes chers collègues, en nommant le collège du Bois d'Aulne collège Samuel Paty, nous incarnerons l'idéal de la France, cette espérance républicaine du progrès par la connaissance, en lui donnant le visage d'un homme, humble, dévoué, passionné, le visage de Samuel Paty.

Mes chers collègues, en connaissance de cause, et après avoir entendu le rapport de notre Vice-présidente, je vous propose d'adopter cette délibération par applaudissements debout.

Applaudissements.

La délibération 1-8178 est adoptée à l'unanimité des votants.

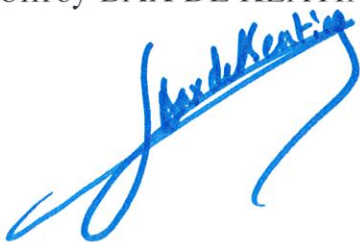
Le PRÉSIDENT – Merci mes chers collègues, le collège Bois des Aulne s'appellera désormais Samuel Paty, en liaison avec les services académiques et le collège lui-même. Nous arrêterons une date de dévoilement des différentes plaques nécessaires à cette nouvelle dénomination.

Les prochaines séances plénières de l'Assemblée départementale se tiendront les 22 novembre et 20 décembre 2024.

La séance est levée à 11 heures 30.

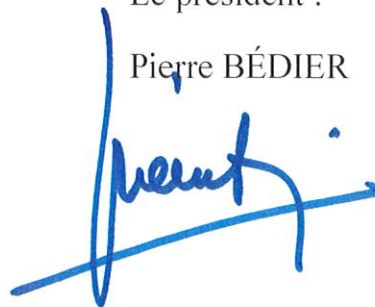
Le secrétaire :

Geoffroy BAX DE KEATING

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Geoffroy Bax de Keating'.

Le président :

Pierre BÉDIER

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Pierre Bédier'.